

mé nous l'avons fait dans le passé, abandonner une de nos importantes ressources à une grande entreprise sans que la population ait son mot à dire dans son exploitation? Il est évident que tout simple membre du comité qui n'a pas les détails de ce crédit particulier, voyant qu'il se rapporte à l'exploration de gisements pétrolifères et de zones pétrolifères possibles au Canada, conclut, avec raison, que le territoire du Yukon et le bassin du Mackenzie sont inclus dans ces zones et qu'il lui est loisible d'en parler pendant l'étude de ce crédit. Le ministre peut-il dire au comité sous quel crédit on pourra aborder cette discussion et, ensuite à quoi se rapporte exactement celui de \$45,000 dont nous sommes présentement saisis?

L'hon. M. CRERAR: Oui, je puis dire à quoi sert ce crédit de \$145,000. Mais si l'honorable député de Rosetown-Biggar veut bien lire la liste, au titre "Terres, parcs et forêts", il verra un article de \$10,000 pour "dépenses des fonctionnaires de liaison sur les projets Alcan et Canol". Il serait dans l'ordre de discuter l'entreprise Canol à cet article, si on le désire.

M. COLDWELL: J'entendais le ministre dire tout à l'heure qu'il n'y avait rien dans les présents crédits de guerre relativement à l'entreprise Canol.

L'hon. M. CRERAR: Si j'ai dit cela, ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai dit qu'il viendrait un moment où en discuter.

M. COLDWELL: Après tout, le crédit de \$10,000 semble une bien petite somme pour discuter d'une entreprise aussi colossale. Si le seul intérêt que nous détenions dans l'entreprise Canol est ce poste de \$10,000 dans les présents crédits, alors notre intérêt y est bien mince.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami n'y est pas du tout.

M. COLDWELL: Le ministre invite les commentateurs de cette sorte.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je affirmer au comité que jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral n'a pas contribué un seul dollar...

M. COLDWELL: Il a sacrifié une de nos ressources naturelles.

L'hon. M. CRERAR: Non. C'est une autre exagération. Nous n'avons pas l'habitude de sacrifier nos ressources.

M. COLDWELL: Des gouvernements l'ont fait.

L'hon. M. CRERAR: Nous pourrions discuter de l'entreprise Canol en toute son ampleur, en tant qu'elle relève du Gouvernement,

quand nous en viendrons à l'article que j'ai mentionné. Nous pouvons le laisser de côté d'ici là et nous occuper du présent article de \$145,000. Cette somme servira à couvrir les frais d'exploration, ou de relevés si vous préférez, en vue de découvrir au moyen du sismographe ou autrement, les terrains dont la constitution peut contenir du pétrole, dans les diverses provinces du Canada, surtout en Saskatchewan et en Alberta. L'an dernier, le crédit de guerre sous ce chef s'élevait à \$500,000. Il y a eu beaucoup de travail d'accompli, dont une partie dans la région du parc Wainwright en Alberta.

Une certaine somme de photographie aérienne a été effectuée dans les régions de Entrance et Wapiti en Alberta, et certains levés ont aussi été faits en vue de l'exploration pétrolière au Nouveau-Brunswick. Des levés ont en outre été exécutés près de McMurray, (Alberta). Une autre somme que je dois mentionner se rapporte au travail exécuté par la Consolidated Mining and Smelting Company, au cours de l'extraction de sables bitumineux dans la région de Fort-McMurray, sous le régime d'accords conclus avec la compagnie. Cette somme de \$145,000 permettra de poursuivre les mêmes recherches cette année.

M. JOHNSTON (Bow-River): S'applique-t-elle à d'autres travaux à exécuter dans la région des sables bitumineux?

L'hon. M. CRERAR: Oui, elle s'applique aussi à l'extraction des sables bitumineux. C'est, en quelques mots, la fin visée par le crédit en délibération. J'ignore où se feront au juste les levés de cette année. L'un de nos embarras sous ce rapport consiste à trouver le personnel qui doit diriger les équipes d'exploration géologique et celui qui doit assurer leur service pendant les travaux en campagne.

M. COLDWELL: Avons-nous dépensé les \$500,000 l'an dernier?

L'hon. M. CRERAR: Le crédit était de \$500,000, mais nous ne l'avons pas épuisé.

M. COLDWELL: Qu'avez-vous dépensé?

L'hon. M. CRERAR: Nous avons dépensé l'an dernier \$154,000.

M. COLDWELL: Et qu'est devenu le solde?

L'hon. M. CRERAR: Il n'a pas été utilisé.

M. COLDWELL: Il n'a pas été reporté à un autre crédit?

L'hon. M. CRERAR: Non.

M. COLDWELL: Sous le régime de la résolution à l'étude, il est possible, n'est-ce pas, d'affecter un solde à quelque autre entreprise?